

PROJET DE PROCÈS-VERBAL

Séance ordinaire du 28 mars 2022

Le conseil de la Ville de Lévis siège en séance ordinaire ce vingt-huitième jour du mois de mars deux mille vingt-deux à dix-sept heures trente-cinq, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 2175, chemin du Fleuve, Lévis.

Sont présents : les membres du conseil Serge Bonin, Serge Côté, Jeannot Demers, Isabelle Demers, Steve Dorval, Brigitte Duchesneau, Guy Dumoulin, Ann Jeffrey, Andrée Kronström, Réjean Lamontagne, Amélie Landry, Karine Lavertu, Fleur Paradis, Michel Patry et Michel Turner formant quorum sous la présidence du maire Gilles Lehouillier.

Assistent à la séance : Christian Tanguay, directeur général adjoint – services administratifs, Edith Bellemare, assistante-greffière, et Marlyne Turgeon, greffière.

CV-2022-02-01

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 28 mars 2022.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-02-02

Période de questions

Environ 32 personnes assistent à la séance. Plusieurs personnes posent des questions et émettent des commentaires. Deux personnes déposent des documents. Une question transmise par le biais du formulaire de question en ligne sur le site Internet de la Ville a été lue par la greffière et le maire répond à la question.

CV-2022-02-03

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 mars 2022 et de la séance extraordinaire du 14 mars 2022

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la présente séance ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Jeannot Demers
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Serge Bonin

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville tenue le 14 mars 2022 et de la séance extraordinaire tenue le 14 mars 2022.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-02-04

Dépôt du procès-verbal des séances du comité exécutif des 8, 14, 15 et 16 mars 2022

Le procès-verbal des séances du comité exécutif tenues les 8, 14, 15 et 16 mars 2022 est déposé.

CV-2022-02-05

Rapport mensuel des autorisations accordées aux membres du conseil de la Ville pour poser un acte dans l'exercice de leurs fonctions pour la période du 1^{er} au 28 février 2022

[Document d'aide à la décision GRE-2022-021](#)

Le rapport mensuel des autorisations accordées aux membres du conseil de la Ville pour poser un acte dans l'exercice de leurs fonctions pour la période du 1^{er} au 28 février 2022, est déposé, à titre d'information.

CV-2022-02-06

Dépôt du Certificat d'enregistrement relatif au Règlement RV-2022-21-87 fixant pour l'année 2022 le montant maximal des dépenses prévues pour l'acquisition d'immeubles à des fins industrielles, para-industrielles ou de recherche et décrétant l'acquisition de lots à ces fins

Le certificat d'enregistrement relatif au règlement suivant est déposé :

- RV-2022-21-87 fixant pour l'année 2022 le montant maximal des dépenses prévues pour l'acquisition d'immeubles à des fins industrielles, para-industrielles ou de recherche et décrétant l'acquisition de lots à ces fins.
-

CV-2022-02-07

Désignation d'un représentant au comité de bassin de la rivière Chaudière

[Document d'aide à la décision ENV-2022-005](#)

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Michel Patry
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey

De désigner le membre du conseil de la Ville, monsieur Serge Côté, à titre de représentant élu au comité de bassin de la rivière Chaudière.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-02-08

Gratuité d'heures de glace en soutien à la tenue de la 30^e édition du Tournoi de hockey au profit de la Fondation des pompiers du Québec pour les grands brûlés 2022

[Document d'aide à la décision INC-2022-004](#)

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Jeannot Demers
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté

D'accorder la gratuité d'heures de glace en soutien à la tenue de la 30^e édition du *Tournoi de hockey* au profit de la Fondation des pompiers du Québec pour les grands brûlés 2022, pour le maintien de ses activités auprès de la population lévisienne.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-02-09

Aide financière à des organismes de la communauté

[Document d'aide à la décision DVC-DSC-2022-004](#)

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Jeannot Demers
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Steve Dorval

D'accorder aux organismes de la communauté suivants l'aide financière indiquée, pour le maintien de leurs activités auprès de la population lévisienne :

➤ Alliance-Jeunesse Chutes-de-la-Chaudière	20 597 \$;
➤ Les sentiers la balade de Lévis inc. (incluant Scouts)	25 427 \$;
➤ La jonction pour elle inc. (2 bâtiments)	16 567 \$;
➤ Le patro de Lévis inc.	36 529 \$;
➤ La société grand village inc.	29 681 \$;

de même que de décréter que s'il y a de la taxation d'ajustement en cours d'année, les montants seront ajustés en conséquence.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-02-10

Financement de la dépense relative à l'événement *Lévis interculturelle 2022*, aide financière à Tremplin, centre pour personnes immigrantes et leurs familles, et autorisation à la Direction de la vie communautaire et la Direction des communications

[Document d'aide à la décision DVC-DSC-2022-002-R-1](#)

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Jeannot Demers
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Steve Dorval

D'attribuer un budget total de 30 000 \$ à l'événement *Lévis interculturelle 2022*.

De ce montant, d'accorder une aide financière de 20 000 \$ au Tremplin, centre pour personnes immigrantes et leurs familles, pour l'organisation de l'activité conjointe de cet événement et pour le maintien de ses activités auprès de la population lévisienne.

D'autoriser la Direction de la vie communautaire et la Direction des communications à collaborer étroitement avec cet organisme pour l'organisation de cet événement.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-02-11

Renouvellement du contrat d'assurance collective au 1^{er} avril 2022

[Document d'aide à la décision FIN-2022-020](#)

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Réjean Lamontagne

D'accepter la nouvelle tarification relative au contrat d'assurance collective attribué par la résolution CV-2018-00-17, le tout pour la période du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-02-12

Dépôt du rapport des activités de la trésorière pour l'exercice financier 2021 en vertu de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*

[Document d'aide à la décision FIN-2022-021-R-1](#)

Le rapport des activités de la trésorière pour l'exercice financier 2021, en vertu de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, est déposé, à titre d'information.

CV-2022-02-13

Entente de consultation de contenu de formations et d'informations lié au système financier U4 à intervenir avec la Ville de Gatineau

[Document d'aide à la décision FIN-2022-022-R-1](#)

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Réjean Lamontagne

De conclure l'entente de consultation de contenu de formations et d'informations lié au système financier U4 à intervenir avec la Ville de Gatineau, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision FIN-2022-022-R-1, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-02-14

Prononcé de la décision dans le cadre de l'appel de la décision du comité de démolition concernant l'autorisation de la demande de démolition de l'immeuble situé au 466-468, rue Saint-Joseph (secteur Lévis)

[Document d'aide à la décision URBA-CUMB-2022-012](#)

ATTENDU la demande de démolition de l'immeuble situé au 466-468, rue Saint-Joseph (secteur Lévis, correspondant au lot 3 018 366 du cadastre du Québec) ;

ATTENDU la décision du comité de démolition rendue le 25 mai 2021 autorisant la demande de démolition et approuvant le programme préliminaire de réutilisation du sol dégagé déposé dans le cadre de cette demande;

ATTENDU la tenue de l'audition de l'appel de la décision du comité de démolition lors de la séance extraordinaire du conseil de la Ville tenue le 14 mars 2022;

ATTENDU les arguments présentés par les représentants du Giram et de la Fédération histoire Québec dans le cadre de cet appel;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Serge Côté
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Fleur Paradis

De refuser la demande de démolition en fonction des informations et commentaires reçus dans le cadre de l'audition de l'appel.

De mandater la Direction de la sécurité incendie d'évaluer la dangerosité du bâtiment et de transmettre ses recommandations au comité exécutif à cet effet.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-02-15

Affectation de sommes disponibles à la fin du programme d'aide aux entreprises

[Document d'aide à la décision DEV-2022-009](#)

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Michel Patry
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Steve Dorval

D'affecter les sommes, qui seront encore disponibles à la fin du programme d'aide aux entreprises, au soutien aux entreprises dans le *Fonds local d'investissement* de la Ville.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-02-16

Affectation de la réserve financière pour fins de développement du territoire en matière économique, environnementale, patrimoniale et

historique au financement des frais relatifs à l'acquisition, la vente, la cession ou l'annulation d'immeubles et de servitudes
[Document d'aide à la décision DEV-2022-030](#)

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Michel Patry
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Steve Dorval

D'affecter un montant de 50 000 \$ provenant de la réserve financière pour fins de développement du territoire en matière économique, environnementale, patrimoniale et historique au poste de dépenses indiqué à la fiche de prise de décision DEV-2022-030, et ce, afin d'assumer les dépenses relatives aux frais afférents au développement du territoire, à l'acquisition, la vente, la cession ou l'annulation d'immeubles et de servitudes.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-02-17

Création du comité du développement économique, de la main d'œuvre et modification de la résolution CV-2020-00-13 « Abrogation de la résolution CV-2018-03-43 « Création du comité consultatif sur la main-d'œuvre de la Ville et désignation de membres du conseil de la Ville à ce comité », création du Guichet unique action main-d'œuvre Lévis et désignation de membres à ce guichet unique »
[Document d'aide à la décision DEV-2022-026](#)

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Michel Patry
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Steve Dorval

De créer le comité du développement économique, de la main d'œuvre et de la revitalisation, tel qu'il est indiqué en annexe à la fiche de prise de décision DEV-2022-026, et de désigner les membres du conseil de la Ville suivants pour siéger sur ce comité :

- monsieur Michel Patry, à titre de président;
- madame Karine Lavertu, à titre de membre;
- monsieur Steve Dorval, à titre de membre.

De modifier la résolution CV-2020-00-13 « Abrogation de la résolution CV-2018-03-43 « Création du comité consultatif sur la main-d'œuvre de la Ville et désignation de membres du conseil de la Ville à ce comité », création du *Guichet unique action main-d'œuvre Lévis* et désignation de membres à ce guichet unique » :

- par le remplacement, dans le dernier alinéa, des mots « madame Karine Laflamme, présidente » par les mots « monsieur Michel Patry, président »;
- par le remplacement, dans le dernier alinéa, du nom « Fleur Paradis » par le nom « Karine Lavertu ».

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-02-18

Option de renouvellement du contrat pour l'entretien des lieux d'élimination de la neige usée aux sites des Moissons et des Calfats (secteur Lévis)

[Document d'aide à la décision APP-2022-049](#)

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Fleur Paradis

De renouveler le contrat pour l'entretien des lieux d'élimination de la neige usée aux sites des Moissons et des Calfats, pour une dépense estimée à 1 226 880 \$, avant TPS et TVQ, pour une durée de trois ans, le tout conformément aux conditions de l'appel d'offres 2017-50-74 et à la soumission produite par l'adjudicataire.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-02-19

Attribution du contrat pour l'installation et la maintenance de liens de communications sans-fil

[Document d'aide à la décision APP-2022-045](#)

ATTENDU la demande de soumissions ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Fleur Paradis

D'attribuer le contrat pour l'installation et la maintenance de liens de communications sans-fil (appel d'offres 2021-50-134), à Novicom technologies inc., pour une dépense estimée à 415 456,75 \$, avant TPS et TVQ, pour une durée de cinq ans, conformément au devis et à sa soumission.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-02-20

Modification du contrat pour l'acquisition de chlorure de sodium (sel de déglacage) pour la saison 2021-2022

[Document d'aide à la décision APP-2022-051](#)

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Fleur Paradis

De modifier le contrat pour l'acquisition de chlorure de sodium (sel de déglacage) pour la saison 2021-2022 (appel d'offres de la Ville de Québec numéro 75544), attribué par la résolution CV-2021-07-14, au montant de 290 976,57 \$, avant TPS et TVQ, étant donné que cette modification est accessoire et ne change pas la nature de celui-ci, suivant les motifs contenus en annexe à la fiche de prise de décision APP-2022-051.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-02-21

Attribution des contrats pour la location de contenants à chargement avant pour la collecte des matières recyclables

[Document d'aide à la décision APP-2022-048-R-1](#)

ATTENDU la demande de soumissions ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Fleur Paradis

D'attribuer les contrats pour la location de contenants à chargement avant pour la collecte des matières recyclables (appel d'offres 2021-50-131), de la façon suivante :

- lots A et B, à GFL environmental inc., pour une dépense totale estimée à 3 871 200 \$, avant TPS et TVQ, pour une durée de huit ans;
- lot C, à Services sanitaires Denis Fortier inc., pour une dépense estimée à 1 869 024 \$, avant TPS et TVQ, pour une durée de huit ans;

conformément au devis et à leur soumission.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-02-22

Avis de motion du Règlement intérieur du conseil de la Ville RV-2022-21-99 (optimisation du fonctionnement des séances du conseil de la Ville, comité plénier et du comité exécutif, refonte du texte du règlement et remplacement du règlement antérieur et ses amendements) et dépôt du projet de règlement

[Document d'aide à la décision GRE-2022-013](#)

Le membre du conseil de la Ville Guy Dumoulin donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement intérieur du conseil de la Ville RV-2022-21-99 et il dépose ce projet de règlement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision GRE-2022-013.

Ce règlement a pour objet d'optimiser la régie interne et le mode de fonctionnement des séances du conseil de la Ville, du comité plénier et du comité exécutif, de refondre le texte du règlement intérieur actuel du conseil de la Ville en un seul règlement et de remplacer conséquemment le Règlement RV-2016-15-99 et ses amendements.

CV-2022-02-23

Avis de motion du Règlement RV-2022-22-00 établissant un programme d'aide aux entreprises et dépôt du projet de règlement

[Document d'aide à la décision DEV-2022-009](#)

Le membre du conseil de la Ville Serge Côté donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2022-22-00 établissant un programme d'aide aux entreprises et il dépose ce projet de règlement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision DEV-2022-009.

Ce règlement a pour objet d'établir un programme d'aide aux entreprises, sous forme de subvention, aux conditions prévues à ce règlement, le tout en vertu du pouvoir prévu à l'article 129 de *Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions* (LQ 2021. C. 7).

CV-2022-02-24

Avis de motion du Règlement RV-2022-22-01 modifiant le Règlement RV-2010-09-41 sur les nuisances, la paix, l'ordre, le bon gouvernement, le bien-être général et la sécurité et dépôt du projet de règlement

[Document d'aide à la décision ENV-2022-002-R-1](#)

Le membre du conseil de la Ville Amélie Landry donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV-2022-22-01 modifiant le Règlement RV-2010-09-41 sur les nuisances, la paix, l'ordre, le bon gouvernement, le bien-être général et la sécurité et il dépose ce projet de règlement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision ENV-2022-002-R-1.

Ce règlement a pour objet de prévoir qu'il est interdit pour le propriétaire, le locataire ou l'occupante ou l'occupant d'un immeuble d'y dégager ou de tolérer qu'il y soit dégagé une odeur nauséabonde de façon à incommoder le confort ou le bien-être du voisinage ou d'une partie de celui-ci.

CV-2022-02-25

Adoption du Règlement RV-2022-21-93 établissant un programme d'aide pour l'acquisition d'un baril récupérateur d'eau de pluie

[Document d'aide à la décision ENV-2022-004](#)

ATTENDU QUE la greffière mentionne que le Règlement RV-2022-21-93 établissant un programme d'aide pour l'acquisition d'un baril récupérateur d'eau de pluie a pour objet d'établir, pour l'année 2022, un programme d'aide destiné à certaines personnes qui résident sur le territoire de la ville pour l'acquisition d'un baril récupérateur d'eau de pluie ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Fleur Paradis
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau

D'adopter le Règlement RV-2022-21-93 établissant un programme d'aide pour l'acquisition d'un baril récupérateur d'eau de pluie.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-02-26

Adoption du Règlement RV-2022-21-94 modifiant le Règlement RV-2015-15-06 constituant le comité d'investissement et de soutien aux entreprises de la Ville

[Document d'aide à la décision DEV-2022-029](#)

ATTENDU QUE la greffière mentionne que le Règlement RV-2022-21-94 modifiant le Règlement RV-2015-15-06 constituant le comité d'investissement et de soutien aux entreprises de la Ville a pour objet de modifier certaines des règles de participation au comité d'investissement et de soutien aux entreprises de la Ville, soit le retrait de la participation d'un membre du conseil de la Ville dans la composition du comité ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Guy Dumoulin
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey

D'adopter le Règlement RV-2022-21-94 modifiant le Règlement RV-2015-15-06 constituant le comité d'investissement et de soutien aux entreprises de la Ville.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-02-27

Adoption du Règlement RV-2022-21-95 modifiant le Règlement RV-2006-04-70 sur le stationnement

[Document d'aide à la décision TMD-2022-001](#)

ATTENDU QUE la greffière mentionne que le Règlement RV-2022-21-95 modifiant le Règlement RV-2006-04-70 sur le stationnement a pour objet de régir le stationnement sur une partie des rues Saint-Urbain, Déziel (secteur Lévis) et de l'Estran (secteur Saint-Nicolas) ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Andrée Kronström
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Demers

D'adopter le Règlement RV-2022-21-95 modifiant le Règlement RV-2006-04-70 sur le stationnement.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-02-28

Adoption du Règlement RV-2022-21-96 modifiant le Règlement numéro 221 concernant la circulation et le stationnement de l'ex-Ville de Lévis

[Document d'aide à la décision TMD-2022-001](#)

ATTENDU QUE la greffière mentionne que le Règlement RV-2022-21-96 modifiant le Règlement numéro 221 concernant la circulation et le stationnement de l'ex-Ville de Lévis a pour objet de régir la vitesse sur une partie des rues des Lilas et des Œillets (secteur Lévis) ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Fleur Paradis
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Amélie Landry

D'adopter le Règlement RV-2022-21-96 modifiant le Règlement numéro 221 concernant la circulation et le stationnement de l'ex-Ville de Lévis.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-02-29

Adoption du Règlement RV-2022-21-97 modifiant le Règlement numéro V-850 concernant la localisation des signaux de circulation dans l'ex-Ville de Charny

[Document d'aide à la décision TMD-2022-001](#)

ATTENDU QUE la greffière mentionne que le Règlement RV-2022-21-97 modifiant le Règlement numéro V-850 concernant la localisation des signaux de circulation dans l'ex-Ville de Charny a pour objet de régir la vitesse sur une partie des rues Marie-Couture, des Éperviers et de l'Étourneau (secteur Charny) ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Michel Turner
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Karine Lavertu

D'adopter le Règlement RV-2022-21-97 modifiant le Règlement numéro V-850 concernant la localisation des signaux de circulation dans l'ex-Ville de Charny.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-02-30

Adoption du Règlement RV-2022-21-98 modifiant le Règlement RV-2005-04-24 sur le stationnement en période hivernale

[Document d'aide à la décision TMD-2022-001](#)

ATTENDU QUE la greffière mentionne que le Règlement RV-2022-21-98 modifiant le Règlement RV-2005-04-24 sur le stationnement en période hivernale a pour objet de régir le stationnement en période hivernale sur une

partie des rues de l'Estran (secteur Saint-Nicolas), de Jupiter et Édouard-Lagueux (secteur Saint-Romuald) ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Andrée Kronström

D'adopter le Règlement RV-2022-21-98 modifiant le Règlement RV-2005-04-24 sur le stationnement en période hivernale.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-02-31

Période d'intervention des membres du conseil

Quelques membres du conseil de la Ville prennent la parole.

CV-2022-02-32

Félicitations aux Colibris de Lévis Atome A

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Serge Bonin
Appuyé à l'unanimité

De féliciter les Colibris de Lévis Atome A, pour avoir remporté la médaille d'argent lors du *Championnat provincial de ringuette A et B* qui a eu lieu du 25 au 27 mars 2022, source de fierté et d'inspiration pour la population lévisienne.

Adoptée à l'unanimité

CV-2022-02-33

Levée de la séance

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Ann Jeffrey
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Brigitte Duchesneau

À 19 heures 12, de lever la séance.

Adoptée à l'unanimité

Gilles Lehouillier, maire

Marlyne Turgeon, greffière
